

## En avril, leur vie tient bien plus qu'à un fil

Les DEEE, (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) sont issus de tous les produits qui se branchent sur le courant électrique ou qui fonctionnent à piles. Nous en utilisons quotidiennement, dans la cuisine, la salle de bains, le séjour mais aussi dans nos loisirs.

Les 4 familles de déchets d'équipements électriques et électroniques sont les suivantes:



Gros électroménager - froid  
*Réfrigérateurs et congélateurs*



Gros électroménager - hors froid  
*Lave-vaisselle, cuisinière, four, sèche-linge, lave-linge, radiateur, cumulus, etc.*



Écrans et moniteurs  
*Télévisions, ordinateurs.*



Petits appareils en mélange  
*Appareils de loisirs, four à micro-ondes, outillage électrique, petits appareils ménagers, etc.*

### **Vers une meilleure valorisation, encore plus respectueuse de l'environnement.**

Jusqu'à présent, nous pouvions apporter ces déchets dans l'une de 17 déchèteries du Grand Lyon, où ils étaient jetés dans la benne à encombrants. Depuis le 2 avril, chaque déchèterie est équipée d'un système spécifique de collecte pour les DEEE. Cette collecte séparée permet de les orienter vers des filières de traitement adaptées. Ainsi, les composants toxiques peuvent être récupérés et les matières premières recyclées.

Le système de collecte mis en place par le Grand Lyon vient en complément de dispositifs déjà existants. En effet, pour nous débarrasser de ces déchets, nous pouvons aussi :

- en faire don à une association,
- les faire reprendre lors de l'achat d'un produit neuf équivalent (c'est à cela que sert la taxe environnementale que nous payons aux distributeurs lors de l'achat d'un produit électrique ou électronique).